



## Commune de COMBS LA VILLE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2020

### Délibération n° 20

**Date de convocation**  
28.05.2020

**Date d'affichage**  
28.05.2020

**Nombre de  
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 35

votants : 35

**Objet : Apurement du compte 1069 « Reprise 1997 sur les excédents capitalisés  
– Neutralisation de l'excédent des charges sur les produits »**

L'an deux mil vingt, le quatre juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

#### Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. P. SEDARD – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. C. DELPUECH – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUÏ – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. C. YOUNBI NGAMO – M. J. RANQUE – Mme C. VIVIAN – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – Mme H. KIRCALI – Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX.

Madame Marie-Martine SALLES a été élue secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaires M14,

VU les modalités d'apurement du compte 1069 « Reprise 1997 sur les excédents capitalisés – Neutralisation de l'excédent des charges sur les produits », compte non budgétaire présent dans les nomenclatures M14, M52 et M61 et non repris dans le plan de comptes M57,

CONSIDERANT qu'il est envisagé que le référentiel M57 soit applicable à toutes les catégories de collectivités locales au 1<sup>er</sup> janvier 2023,

CONSIDERANT qu'avant le passage à la M57, les communes auront à charge d'apurer certains comptes budgétaires ou non, qui n'existeront plus sous la nouvelle réglementation comptable,

CONSIDERANT que le compte 1069 du budget principal présente actuellement un solde débiteur de 104 474,60 €,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** l'apurement du compte 1069 du budget Ville par l'émission d'un mandat au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 104 474,60 €.

**PRECISE** que les crédits sont prévus au budget primitif 2020.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout acte consécutif au présent budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 04 juin 2020

**Le Maire**  
**Guy GEOFFROY**

**Signé**

Pour : 30

Contre : -

Abstentions : 5 (M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – Mme H. KIRCALI – Mme A. ADJELI)